

## AVIS PUBLIC

Une demande d'autorisation pour le compte de l'entreprise *Convis s.c.* concernant le clôturage des berges du cours d'eau « Ruederbaach » le long de parcelles utilisées pour le pâturage et installation d'abreuvoirs et de passages à gué à Roder a été introduite auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau. (Référence EAU-AUT-24-0833)  
Publication faite en exécution de l'art. 24, paragraphe 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (15 jours)

Clervaux, le 30 septembre 2024

Le bourgmestre  
(s) Georges KEIPES

